

# RESPECTER LES OBLIGATIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

2 jours - 14 heures

## OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Mieux connaître la réglementation applicable aux entreprises artisanales de l'alimentation
- Prendre en compte les obligations en matière d'hygiène et de sécurité des produits alimentaires
- Répondre à l'obligation de formation :
  - en matière d'hygiène alimentaire (règlement CE N°852/2004)
  - pour les établissements de restauration commerciale conformément au décret n°2011-731 du 24 juin 2011 et l'arrêté du 5 octobre 2011

## PROGRAMME

- Réglementation communautaire et nationale : paquet hygiène, GBPH
- Enjeux de la sécurité sanitaire des aliments : danger microbien, chimique, physique, biologique, TIAC
- Analyse des dangers : principe et mise en place d'un suivi de la chaîne du froid
- PMS : bonnes pratiques d'hygiène pour le personnel et les locaux, autocontrôles, nettoyage, désinfection, traçabilité
- Contrôles officiels

## MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Vidéoprojecteur
- Enseignement théorique (supports de cours, textes législatifs)
- Exercices pratiques

## FORMATEUR

Formateur du réseau des CMA, diplômé, expérimenté dans la thématique enseignée  
Expérience en conseil des TPE  
Coordonnées transmises lors de la convocation ou sur demande

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis par le formateur à l'issue de la formation

## ACCESSIBILITÉ

Le service adaptera la prestation et vous orientera si nécessaire.  
2 Référents Handicap sont à votre disposition à la CMA Isère.  
Nous contacter au 04 76 70 82 09

## LES

- Formation adaptée aux entreprises artisanales de l'alimentation : exemples pratiques et concrets.
- Fiches techniques remises
- Taux de satisfaction :  
Plus d'info [ICI](#)  
Site CMA Auvergne-Rhône-Alpes

## PUBLIC

- Chef d'entreprise artisanale
- Conjoint (collaborateur, associé)
- Salarié
- Porteur de projet
- Demandeur d'emploi

## PRÉREQUIS

Aucun

Suite de parcours : formation sur l'étiquetage et/ou le plan de maîtrise alimentaire

Débouchés : employabilité dans le secteur

## LIEU

Grenoble ou Vienne

## DATES / HORAIRES

Cf. planning

## TARIF

Chef d'entreprise artisanale : nous contacter

Salarié et demandeur d'emploi : 420 €

## DÉLAI D'ACCÈS

Aux dates indiquées, si le seuil de 7 stagiaires est atteint

## CONTACT

Service Formation Continue

04 76 70 82 09

formation.isere@cma-auvergnherhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.